

1.2 – ORDONNANCE COLLECTIVE

Clientèle syndrome coronarien aigu (SCA)

I. CLIENTÈLE VISÉE

Clientèle admise pour un syndrome coronarien aigu (SCA)

II. PROFESSIONNELS VISÉS

Les infirmières des unités de médecine et de l'urgence

III. INDICATIONS

Aucune indication additionnelle

VI. PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL

EXAMENS ET ANALYSES DE LABORATOIRE D'ADMISSION

- ECG complet
- Formule sanguine complète (FSC)
- Profil lipidique, Apolipoprotéines A1 et B
- Troponine T
- Hémoglobine glyquée (HbA1c)

III. CONTRE-INDICATIONS

Aucune contre-indication

IV. PÉRIODE DE VALIDITÉ

- Date d'entrée en vigueur : 20 novembre 2024
- Fin de la période de validité : 20 novembre 2027

V. MÉDECIN RÉPONDANT

Élaboration et validation de la version actuelle par le(s) médecins suivants :				
Nom	Prénom	N° de permis	Signature	Téléphone
Simard	François	18630	<i>Francois Simard</i>	3800
Validation de la version actuelle par le(s) responsable(s) de la qualité des soins :				
Nom	Prénom	Titre	Signature	Téléphone
Piche-Roy	Vincent	Chef unité coronarienne et contrôle des infections	<i>Vincent Piché-Roy</i>	3482
Validation de la version actuelle par le(s) pharmacien(s) :				
Nom	Prénom	N° de permis	Signature	Téléphone
Lacroix	Martine	205128	<i>M. Lacroix</i>	3190
Approbation de la version actuelle par le représentant du CMDP de l'ICM le 2024-10-22				
Nom	Prénom	Signature		
ENTRÉE EN VIGUEUR : 2024-11-20		DERNIÈRE RÉVISION : 2024-10-22		